SPPUQTR
Syndicat des professeurs et des professeures
Université du Québec à Trois-Rivières

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ EXÉCUTIF
DU SYNDICAT DES PROFESSEURS ET DES PROFESSEURES DE L'UQTR
Jeudi 12 février 2026 (PV-CX715)
12h
Local 1119 pavillon Ringuet

Présences
Professeur Pier-Luc Lajoie, président
Professeure Mariane Gazaille, vice-présidente aux relations de travail (VPRT)
Professeur Marc Beauregard, vice-président aux affaires syndicales (VPAS)
Professeure Chloé Fortin-Bergeron, vice-présidente aux affaires universitaires (VPAU)
Professeure Marianne Paul, vice-présidente aux services à la collectivité (VPSC)
Professeur Philippe Caron, trésorier
Professeure Lyne Cloutier, secrétaire
Mme Diane Beauchemin, conseillère aux relations de travail (CRT)
M. François Landry, conseiller aux affaires universitaires (CAU)

Pier-Luc Lajoie préside la réunion et François Landry agit à titre de secrétaire de réunion.

CX715-12-02-2026-00 Projet d'ordre du jour

1. Ouverture de la réunion
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la réunion du 29 janvier (CX714)
4. Affaires découlant des procès-verbaux antérieurs
5. Correspondance et information
6. Suivis - Chantier sur les structures de gestion académique
7. Révision des Statuts
8. Rapport des membres du comité exécutif
    1. Secrétariat
    2. Trésorerie
    3. VPSC
    4. VPAU
    5. VPAS
    6. VPRT
    7. Présidence
9. Questions diverses
10. Date de la prochaine réunion régulière : 26 février 2026
11. Clôture de la réunion

CX715-12-02-2026-01 Ouverture de la réunion

La réunion a été convoquée dans les délais prescrits. Le quorum étant constaté, le président souhaite la bienvenue aux collègues.

CX715-12-02-2026-02 Adoption de l'ordre du jour

La présidence de la réunion présente l'ordre du jour de la réunion.

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la 715e réunion du comité exécutif.

Adoptée à l'unanimité.

CX715-12-02-2026-03 Adoption du procès-verbal de la réunion du 29 janvier 2026 (CX714)

PV-CX714-29-01-2026

La présidence de la réunion présente le procès-verbal de la 714e réunion du comité exécutif tenue le 29 janvier 2026.

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la 714e réunion du comité exécutif tenue le 29 janvier 2026.

Adoptée à l'unanimité.

CX715-12-02-2026-04 Affaires découlant des procès-verbaux antérieurs

La présidence de la réunion parcourt les sujets figurant aux affaires découlant.

Le CAU indique que la grève de l'Association des professeures et professeurs de l'Université Laurentienne déclenchée le 19 janvier 2026 dans le cadre de la négociation pour le renouvellement de la convention collective a pris fin le 8 février 2026 (*PV-CX714-29-01-2026-05*).

CX715-12-02-2026-05 Correspondance et information

La trésorerie indique que les retenues à la source du mois de décembre 2025 ont été payées.

- RAS décembre 2025 : ARC : 4 225,10$; MRQ : 8 724,52$

Le Syndicat a reçu une invitation à participer au Gala Mérite sportif des patriotes qui se déroulera le samedi 11 avril au Complexe Laviolette de Trois-Rivières.

CX715-12-02-2026-06 Suivis – Chantier sur les structures de gestion académique

La VPAU assure le suivi des travaux liés au chantier.

La réunion du comité de déploiement du 5 février 2026 a revu l'ensemble des documents à la lumière des modifications suggérées par le comité de régie universitaire (CRU). Des questions déjà débattues en bonne et due forme ont dû être redébattues, notamment la durée du mandat du doyen, qui est maintenant revenue à cinq années, et le fait que des vice-doyens pourront avoir le statut de cadre.

À la suite de cette réunion, la présidence a interpellé via courriel M. Olivier Malo, Vice-recteur - restructuration académique et amélioration continue, et Mme Caroline Couture, Conseillère-cadre à la restructuration académique et à l'amélioration continue, afin de soulever des préoccupations du Syndicat, dont l'intervention, voire la pression du CRU dans le travail du comité de déploiement, remettant en cause la collégialité du processus. Puis, il a à nouveau été demandé de connaître la composition et l'intitulé de la douzaine d'équipe des projets. À ce courriel, un simple accusé de réception a été reçu.

La VPAU résume le travail effectué par les membres du comité syndical du chantier lors de sa première réunion tenue le 4 février 2026. Cette rencontre avait pour principal objectif de consulter les membres sur les conditions permettant aux doyennes et doyens de faculté d'exercer certaines fonctions professorales.

CX715-12-02-2026-07 Révision des Statuts

La secrétaire présente la nouvelle version des *Statuts* amendés incluant les modifications discutées à la réunion du comité exécutif du 29 janvier 2026 (*PV-CX714-29-01-2026-06*).

La présidence de réunion fait la lecture de la proposition de résolution.

CONSIDÉRANT les *Statuts* du Syndicat;
CONSIDÉRANT le plan d'action syndical 2026-2027;
CONSIDÉRANT la proposition d'amendements au *Statuts*;
CONSIDÉRANT les présentations de la secrétaire et du conseiller aux affaires universitaires;

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu d'adopter les *Statuts* amendés et d'en recommander l'adoption par le conseil syndical.

Après avoir constaté qu'il n'y avait pas de demande de vote, la présidence de réunion déclare la proposition adoptée à l'unanimité.

CX715-12-02-2026-08 Rapport des membres du comité exécutif

1. **Secrétariat**
   a. Finalisation des documents liés aux amendements aux *Statuts* et préparation de la documentation à envoyer aux instances syndicales;
   b. Recherche d'informations complémentaires auprès des Service des ressources humaines et du Service des technologies de l'information pour préparer le point *Mieux connaitre sa convention collective* de l'ordre du jour de la réunion du conseil syndical du 23 avril 2026.

2. **Trésorerie**
   a. Présentation de l'état des placements au 31 janvier 2026;
   b. Présentation de l'état des résultats au 31 janvier 2026;
   c. Le trésorier présente le relevé des décaissements par dépôts directs effectués entre le 1er et le 31 janvier 2026 (VP875 à VP888). Après lecture, les membres du comité exécutif constatent que le tout est conforme;
   d. Présentation de scénarios budgétaires basés sur une baisse du taux de la cotisation syndicale.

3. **Vice-présidence aux services à la collectivité**
   a. 9 février 2026 : Participation au Gala annuel de remise de bourses de la Fondation de l'UQTR;
   b. 24 février : Réunion du comité des services à la collectivité à venir. Il sera sujet des changements proposés aux *Statuts*, notamment sur la composition et le mandat du comité à la vie syndicale.

4. **Vice-présidence aux affaires universitaires**
   a. 4 février 2026 : Réunion du comité syndical Chantier;
   b. 5 février 2026 : Réunion du comité de déploiement;

c. 9 février 2026 : Réunion du comité santé et mieux-être (en remplacement de la VPSC). Il a été question de mieux définir l'orientation et la valeur ajoutée de ce comité par rapport aux autres comités, notamment le comité institutionnel en santé et sécurité (CISS). Il a été convenu que ce comité jouait surtout un rôle en amont, à savoir identifier et prévenir les facteurs de risques psychosociaux. Un retour sur les ateliers de précisions auprès des différentes catégories d'employés, à la suite du questionnaire santé et mieux-être a été fait;
d. 11 février 2026 : Réunion de l'équipe de projet (processus de nomination des doyens et doyennes de faculté).

5. Vice-présidence aux affaires syndicales

a. Surcharge de travail - enquêtes de l'employeur (*PV-CX713-15-01-2026-08.5.f*)
   - Des professeurs ont dû investir des heures pour se défendre pendant une enquête exhaustive en 2021.
     - ✓ L'employeur a été interpellé à nouveau parce qu'il n'y a pas de date de convenue encore à ce jour.

b. Direction par directeur venant d'un autre département (*PV-CX711-20-11-2025-09.5)*
   - Le Syndicat a demandé une évaluation du premier cas de direction par une direction hors département.
     - ✓ Une discussion a eu lieu avec le DGAAP quant aux limitations de ce type de direction.
     - ✓ À revoir pour la prochaine convention.
     - ✓ Dossier clos.

c. Interprétation de l'article 10 de la convention collective et non-respect de l'article 10 de la convention collective (*cf. PV-CX714-29-01-2026-12-05.b*).
   - L'employeur refuse diverses utilisations de cours en surplus de tâche. L'employeur ne respecte pas le droit des professeurs d'inscrire leur tâche dans leur formulaire et de la soumettre telle quelle à l'assemblée départementale (amendement au grief).
     - ✓ À la suite d'une discussion avec le DGAAP, une nouvelle offre syndicale a été déposée le 10 février 2026.

6. Vice-présidence aux relations de travail

a. Erreur de classement salarial à l'embauche (*PV-CX708-09-10-2025-10-06*).
   - Modification salariale rétroactive qu'au 12 décembre 2024 (un peu plus de 6 mois) pour l'ajustement de salaire
     - ✓ Dossier apporté au comité au CRT conjoint

b. Incivilité et droit de représentation *(PV-CX714-29-01-2026-12-06.b).*
   - Non-respect des procédures et atteinte à la dignité. Refus d'être accompagnée pour lecture du 1er rapport d'évaluation; non-respect des procédures et délais (art. 11 et 18.03); pressions et de traitements injustes (art. 5.03); refus d'accompagnement syndical (art. 18.03); atteinte à la dignité.
     - ✓ Demande d'informations au procureur du Syndicat.

c. Évaluation 1er contrat – Report du vote et du dépôt auprès du vice-recteur *(PV-CX714-29-01-2026-12-06.c).*
   - À la suite du dépôt du Comité d'évaluation d'une professeure, l'assemblée départementale a reçue de nouvelles informations. L'assemblée départementale a reporté son vote. Le rapport d'évaluation ne pourra être remis au vice-recteur dans les délais prévus à la convention collective. L'assemblée départementale souhaiterait rencontrer la professeure. La

professeure demande d'être accompagnée par le SPPUQTR. Le Syndicat ne peut accompagner ou représenter un.e professeur.e vis-à-vis des collègues.
    - ✓ Demande d'informations au procureur du Syndicat.

d. Refus d'AÉR (*PV-CX698-20-03-2025-05.6*)
    - ➢ Un professeur a fait une demande d'AÉR. Le DGAAP a refusé la demande avant que la commission des études en soit saisie, ce qui constitue une ingérence dans le processus d'octroi des AÉR (article 14, CC).
        - ✓ Changement d'arbitre.

e. Allégations de communications non respectueuses et de propos vexatoires (*PV-CX714-29-01-2026-12-06-e.)*
    - ➢ #1 : Un professeur aurait tenu des propos non respectueux et vexatoires à l'égard d'une direction départementale.
    - ➢ #2 : Nouvelles infos : commentaires à caractères sexuels et propos inadéquats dans le cadre d'un cours
        - ✓ Rencontre de la procureure avec le professeur à venir.
        - ✓ Rencontre avec la DGAAP le 13 février 2026.

f. Congé parental et évaluation (*PV-CX714-29-01-2026-12-06-g).*
    - ➢ Évaluation d'un professeur en congé parental. Le professeur ne désire pas prolonger son 1er contrat. Il souhaite être évalué.
        - ✓ Lettre d'entente en cours de signature

g. Attribution de cours en tutorat et clause 10.18 (*PV-CX714-29-01-2026-12-06-h.)*
    - ➢ Un cours en tutorat aurait été offert (donné) à des chargés de cours sans avoir été offert aux professeur.es du département au préalable.
        - ✓ Aucun suivi de la part du professeur
        - ✓ Dossier clos.

h. Lettre d'entente relative au congé sans traitement d'un professeur
        - ✓ Projet de lettre d'entente à l'étude

i. Bureaux non octroyés (*PV-CX714-29-01-2026-12-06-j.)*
    - ➢ 6 nouveaux professeur.es embauchés en décembre 2025 se retrouvent sans bureaux
        - ✓ La direction départementale confirme qu'il ne reste qu'un bureau à allouer
        - ✓ Dossier clos
        - ✓ Avec VPAS : rencontre à venir avec le Service des ressources humaines et les vice-recteurs académiques

j. Imposition d'une directrice administrative (*PV-CX714-29-01-2026-12-06-k.)*
    - ➢ Une directrice administrative est parachutée dans une clinique. Aucune consultation des directions pédagogiques.
        - ✓ Demande d'informations supplémentaires - informations reçues

7. **Présidence**

a. Démarches auprès de l'administration dans le dossier de la sentence arbitrale qui reconnait que l'Université n'a pas fait le nécessaire pour faire cesser une situation de harcèlement psychologique, l'employeur ayant fait part de son intention de déposer une demande de pourvoi en contrôle judiciaire si nous ne déposions pas d'offre de règlement avant le délai de 30 jours (*PV-CX714-29-01-2026-12-07-b.)*. Annonce transmise au VRDHO que le SPPUQTR ne participera pas à la réunion du 13 février 2026 du Forum d'échanges avec les syndicats et les associations (FÉSA) en signe de désapprobation de l'administration. Les autres syndicats, par solidarité, ont également annoncé leur boycott de cette réunion du FESA. L'administration s'est révélée sensible à nos préoccupations.

CX715-12-02-2026-09 Questions diverses

La secrétaire annonce qu'en respect des *Statuts*, la période de mise en candidature pour les élections au comité exécutif se déroulera du 26 février 2026 au 12 mars 2026 inclusivement. Les postes de VPRT, VPSC, secrétaire et trésorerie sont en élection cette année.

La secrétaire partage l'information à l'effet qu'il y aura démission à la direction du département sage-femmes.

CX715-12-02-2026-10 Date de la prochaine réunion

La présidence de la réunion rappelle que le comité exécutif se réunira le jeudi 26 février 2026.

CX715-12-02-2026-11 Clôture de la réunion

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15 h 25.

Pier-Luc Lajoie Président de la réunion	François Landry Secrétaire de la réunion